



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE
DE
C O N T E S

Décision n° 2022 12 16

OBJET :

**Remplacement d'un
membre de la commission
des travaux**

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020 05 05 du 27 mai 2020, le conseil a décidé, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de constituer une commission des travaux.

Outre le maire, président de droit, le conseil a désigné, après avoir procédé à l'élection selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les quinze membres du conseil suivants comme membre de cette commission :

Alain Alessio, Michèle Maurel, Elodie Loretz, Nicole Colombo, Martine Abellan, Gilbert Camous, Christophe Angéli, Sandrine Mauras, Stéphanie Barale, Thierry Fauré, David Dongé, Michel Caruso, Chloé Roig, Kareen Woignier et Christophe Céraglioli.

Madame Stéphanie Barale, membre de la commission des travaux, a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 4 novembre 2022. Elle a été remplacée au conseil municipal par Madame Sylvie Carletto, suivante de liste sur la liste d'union.

Monsieur le Maire propose au conseil de remplacer Madame Stéphanie Barale par Madame Sylvie Carletto à la commission des travaux

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Considérant qu'une seule candidature est intervenue : Madame Sylvie Carletto

Nombre de présents : 26

Considérant l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Monsieur le Maire indique que Madame Sylvie Carletto **est désignée** comme membre de la commission des travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221207-20221216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Le Maire FRANCIS TUJAGUE

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE